L'intérêt de la Propriété Intellectuelle dans la mise en valeur des actifs de l'entreprise Marocaine



Depuis plus d'une décennie, l'industrie Marocaine est devenue de plus en plus dynamique, passant ainsi d'une production obéissant à un paramétrage préétabli, à une production accompagnée d'une amélioration continue, d'innovation, de créativité, voire même d'inventions. Ce dynamisme forcé est dû, essentiellement, à une conjoncture économique mondiale difficile, marquée notamment par des délocalisations et des désinvestissements accusant une baisse de chiffres d'affaire et des dépôts de bilans. L'industrie Marocaine s'est vu contrainte, alors, de s'adapter à la nouvelle situation, avec l'aide de programmes spécifiques mis en place par l'Etat, tels que la Prestation Technologique Réseau à travers le RDT[1], Innov'Act à travers R&D Maroc ainsi qu'une multitude de programmes financés par le biais de l'ANPME[2] dont Imtiaz et Moussanada.

Cette volonté et ces efforts d'adaptation ont pu conduire à la mise sur le marché des produits marocains ayant les qualités requises pour se prévaloir sur les places internationales. Cela est nettement perçu au niveau de l'industrie du textile, de l'agroalimentaire, de la chimie, de la mécanique et autres.

Mais en plus de ces produits propres, pouvant avoir ou non un succès commercial, l'entreprise Marocaine possède-t-elle une stratégie pour protéger ses innovations et ses inventions ?.

Les statistiques disponibles au niveau de l'Office Marocain de Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) montrent bien la carence dans ce domaine, et le nombre de dépôts de demandes de protection est loin d'être à l'image de ce qui se fait réellement comme activités créatrices au sein de ladite entreprise.

Quel profit l'entreprise peut-elle tirer d'une protection de ses droits de propriété intellectuelle ?

La Propriété Intellectuelle se divise en deux grands domaines, à savoir, la propriété littéraire et artistique, qui regroupe le droit d'auteur et les droits voisins, et la Propriété Industrielle qui protège les créations ornementales et techniques : brevets, marques, dessins et modèles industriels, topographie des schémas de circuits intégrés etc.

Cette protection confère au titulaire le droit exclusif d'exploitation, de cession de licence, de concession ainsi que d'interdiction d'autrui d'exploiter sa propriété sans son consentement.

Il faut noter que la Propriété Intellectuelle est un vécu quotidien au sein de l'entreprise. Les créations, les innovations et les inventions diverses mises en place en vu d'une amélioration technique, ou d'une résolution de problème industriel sont au cœur d'une activité susceptible de constituer un actif important devant être protégé par le Droit de Propriété Intellectuelle.

En effet, il suffit de prendre en considération les créations de modèles ou formes esthétiques selon un dessin industriel, de marques pouvant être cédées ou encore des inventions nouvelles pouvant être brevetées; celles-ci peuvent contribuer à créer de la richesse sachant que l'actif immatériel peut s'avérer beaucoup plus important que l'actif matériel.

Il est, donc, temps que l'entreprise Marocaine prenne conscience de l'importance de la Propriété Intellectuelle pour en tirer profit par la valorisation de ses créations et innovations. Cela lui permettra de constituer son portefeuille « Propriété Intellectuelle » qui servira de moyen de négociation de poids pour orienter sa stratégie commerciale selon la direction qu'elle estime favorable à son développement propre.

Pr. Mohamed EL HARZLI
Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences et Techniques de Tanger

1. Réseau de Diffusion Technologique.
2. Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise.